

Calais: des campements de migrants installés sous des ponts expulsés

PAR AGENCIA FRANCE-PRESSE

ARTICLE PUBLIÉ LE MARDI 19 JANVIER 2021

Les forces de l'ordre ont expulsé mardi matin des campements de migrants installés sous des ponts du centre-ville de Calais (Pas-de-Calais), selon un correspondant de l'AFP et une association de défense des droits de l'homme.

Les forces de l'ordre ont expulsé mardi matin des campements de migrants installés sous des ponts du centre-ville de Calais (Pas-de-Calais), selon un correspondant de l'AFP et une association de défense des droits de l'homme.

Les forces de police et de gendarmerie ont bouclé les lieux, et ni la presse ni les associations d'aide aux migrants n'ont pu accéder aux opérations, selon le correspondant de l'AFP, qui n'a pu voir la scène qu'à 200 mètres environ.

D'après un communiqué de la préfecture, « 115 personnes ont été prises en charge et transportées pour être mises à l'abri dans différentes structures d'hébergement du département (Nédonchel, Croisilles et Merlimont) », dont la plus proche est à une soixantaine de kilomètres de Calais.

L'opération, qui faisait suite à une ordonnance d'expulsion rendue fin décembre par le tribunal administratif, saisi par la ville de Calais, a concerné deux des quatre ponts enjambant un canal et le bassin de la Batellerie, non loin de l'Hôtel de Ville.

« Ces occupations occasionnent de sérieux problèmes de sécurité (pour les migrants eux-mêmes en raison de la proximité immédiate des cours d'eau), de salubrité

et de tranquillité, en particulier pour les riverains », souligne la préfecture, précisant que des maraudes pour proposer une mise à l'abri aux migrants ont précédé l'opération d'expulsion.

« Il y a des expulsions tous les deux jours à Calais. Les ponts c'était le seul endroit où ils n'étaient pas expulsés, tranquilles, à l'abri, où on ne leur prenait pas les tentes », a dénoncé Sandra Caumel, coordinatrice juridique du Human Rights Observers, affirmant que les migrants sont montés « de façon forcée » dans les bus.

« On ne sait pas s'ils vont désormais expulser sous les ponts aussi tous les deux jours », a-t-elle ajouté.

Une fois le convoi des forces de l'ordre reparti avec quatre ou cinq bus, l'équipe de nettoyage est venue enlever le reste des tentes, a-t-elle assuré.

Les associations venant en aide aux migrants sur le littoral dénoncent régulièrement ces derniers mois des « mises à l'abri » au cours desquels ils montent dans des bus sans en connaître la destination, parce qu'ils n'ont pas d'autre solution après avoir perdu leur tente lors d'une expulsion.

Selon les associations, la plupart des migrants, « dublinés », regagnent ensuite le littoral pour tenter de rallier les côtes anglaises, faute de perspective pour rester en France.

La semaine dernière, le préfet du Pas-de-Calais a par ailleurs prolongé une nouvelle fois, jusqu'au 9 février, l'interdiction faite aux associations non mandatées par l'Etat de distribuer de la nourriture et de boissons dans une partie du centre ville de Calais.

La préfecture justifie cette interdiction, effective depuis le 11 septembre 2020, par la situation sanitaire et la nécessité de limiter les troubles à l'ordre public.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.